

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 mars 2020**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER - Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL -

**Absents excusés** : Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Daniel PERLATI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 16

**N° 2020-004 – Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44 ;  
**Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 10 octobre 2017 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 2019-048 en date du 17 décembre 2019 engageant la modification du PLU ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 2019-048 en date du 17 décembre 2019 soumettant le projet de modification du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 06 janvier 2020 au 05 février 2020 ;  
**Vu** les avis des personnes publiques associées sur le dossier de modification du PLU ;  
**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

**Considérant** que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU :

- Maintien du recul de 100 mètres entre le giratoire sur la RD654 en direction de l'A31,
- Maintien du recul de 100 mètres le long de l'A31,
- Complément d'information sur l'accidentologie de l'A31 dans ce secteur.

**Considérant** que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'approuver le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Illange durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Illange aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au sous-préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
La présente délibération a été publiée le 4 mars 2020

Pour copie conforme,  
Illange, le 7 mars 2020

Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20200303-DCM2020004-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2020  
Date de réception préfecture : 04/03/2020

